

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Gertrude RANCÉ, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL,

Absente excusée : Delphine BUECHER, (pouvoir à Stéphane DELAMARE)

Absent : Antonio LEMOS

Monsieur Marc MICHEL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le Budget Primitif et les décisions modificatives relatifs à l'exercice 2024 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence du doyen d'âge, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE, à l'unanimité, le Compte administratif du budget communal M57 2024 arrêté comme suit :

	Section D'Investissement	Section De Fonctionnement	Total Des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	262 177.88	556 676.59	818 854.47
Recettes nettes	6 925.61	303 336.46	310 262.07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	262 177.88	556 676.59	818 854.47
Dépenses nettes	41 208.02	264 588.88	305 796.90
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024			
Excédent		38 747.58	4 465.17
Déficit	-34 282.41		
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023			
Excédent	214 577.88	395 376.59	609 954.47
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024			
Excédent	180 295.47	434 124.17	614 419.64

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Receveur en poste à l'Isle-Adam et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2024 de la Commune de Frouville ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Commune de Frouville et du Compte de Gestion du Receveur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune de Frouville du Receveur de l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif communal de l'exercice 2024 ;

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les résultats de l'exercice 2024 du Budget communal se traduisent par :

	Résultat de clôture Exercice 2023	Résultat Exercice 2024	Résultat de clôture Exercice 2024
Investissement	214 577.88	-34 282.41	180 295.47
Fonctionnement	395 376.59	38 747.58	434 124.17
TOTAL	609 954.47	4 465.17	614 419.64

Le Maire propose de reprendre ces résultats au Budget Primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte, à l'unanimité, l'état des résultats à affecter du Budget 2024 ;

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire, à affecter ces résultats au Budget Primitif communal 2025 comme suit :

Section de fonctionnement R 002 : + 434 124.17 €
Section d'investissement compte R 001 : + 180 295.47 €

VOTE DES TAUX 2025

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A SIX VOIX POUR, UNE VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION

FIXE les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 28.02 %
Taxe Foncier non bâti : 33.84 %
Taxe habitation sur résidence secondaire : 7.83 %

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 détaillé par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	TOTAL	598 124.17
-	011 - charges à caractère général		300 614.17
-	012 - charge du personnel		122 000.00
-	014 - atténuations de produits		40 000.00
-	023 - virement à la section d'investissement		40 000.00
-	65 - autres charges de gestion courantes		95 010.00
-	67 - charges spécifiques		500.00
FONCTIONNEMENT	Recettes	TOTAL	598.124.17
-	002 - excédent antérieur reporté de fonctionnement		434 124.17
-	70 - produits de services		8 000.00
-	73 - impôts et taxes		30 000.00
-	731 - fiscalité sociale		104 000.00
-	74 - dotations et participations		22 000.00
INVESTISSEMENT	Dépenses	TOTAL	220 295.47
-	21 - immobilisations corporelles		220 295.47
INVESTISSEMENT	Recettes	TOTAL	220 295.47
-	001 - solde d'exécution d'investissement reporté		180 295.47
-	021 - virement de la section de fonctionnement		40 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A 7 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

VOTE le budget primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONFECTION DES PAIES PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention du CIG (Centre de Gestion) pour une mission de confection des paies de la mairie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention 2025 pour une mission de confection des paies par le CIG ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

**APPROBATION DU RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande de l'approbation du retrait du syndicat intercommunal d'assainissement autonome de Chatenay-en-France

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE D'ACCEPTER l'approbation du retrait du Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome de Chatenay-en-France.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Modification des horaires de la permanence des élus** : A partir du 30 avril la permanence des élus sera assurée les mercredis de 19h00 à 20h00.
- **Cours de Peinture** : Un résident propose d'enseigner la peinture à Frouville. Une demande de local a été faite auprès de la Mairie pour que ces cours puissent être assurés dans de bonnes conditions. Le conseil réfléchit sur les modalités de la convention à mettre en place.
- **LAEP itinérant** (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : La Commune accueillera sur une demi-journée – le 25 juin – les familles intéressées.
- **Changement de prestataire pour le photocopieur de la Mairie** : Un nouveau prestataire a été sélectionné, celui-ci propose un copieur plus performant et un service de meilleure qualité, à moindre coût.
- **Changement du fournisseur de Gaz pour les bâtiments de la Commune** : Un nouveau prestataire a également été sélectionné, outre un tarif plus attractif, celui-ci propose l'enfouissement de la citerne située au pied de l'église gratuitement. L'ensemble des travaux est pris en charge par le fournisseur.
- **Entretien des espaces verts** : La commune envisage de faire appel à un prestataire « espaces verts ». Deux entreprises sont contactées afin d'analyser leurs devis et options proposés.
- **Concert Eglise Saint Martin de Frouville** : A l'occasion du Festival Off d'Auvers-sur-Oise un concert gratuit sera organisé par la CCSI le 18 mai 2025 à 17h30. (réservation gratuite sur le site officiel du festival).
- **Organisation de la Fête Cantonale du CAVS** : Epiais-Rhus était désignée pour l'édition 2025 ; Pour des raisons de sécurité et d'assurance la commune s'est rétractée à contrecœur. Frouville, vainqueur en 2024 était le plan B ! Nous accueillerons donc la fête inter village sur le terrain communal Rue de Groslay dimanche 28 septembre.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

- **Remplacement de la barrière endommagée à l'entrée de la salle des fêtes** : Le conseil donne son accord pour procéder à son remplacement et prévoit même un 2^{ème} exemplaire de rechange afin de bénéficier d'un tarif dégressif.
- **Projet de réouverture de la Bibliothèque Municipale** : Ce projet est en réflexion afin de trouver des volontaires pour assurer la permanence à raison d'une heure ou deux heures par semaine, les horaires restant à définir.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Stéphan LAZAROFF



Le secrétaire de séance,

Marc MICHEL

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE
DU 4 AVRIL 2025**

Présents : Gertrude RANCÉ, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphane LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL,

Absente excusée : Delphine BUECHER (pouvoir à Stéphane DELAMARE)

Absent : Antonio LEMOS

Monsieur Marc MICHEL a été élu secrétaire de séance.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20250404	COMPTE ADMINISTRATIF 2024	APPROUVEE
DB20250404	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024	APPROUVEE
DC20250404	AFFECTATION DES RESULTATS 2024	APPROUVEE
DD20250404	VOTE DES TAUX 2025	APPROUVEE
DE20250404	BUDGET PRIMITIF 2025	APPROUVEE
DF20250404	CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONFECTION DES PAIES PAR LE CENTRE DE GESTION	APPROUVEE
DG20250404	APPROBATION DU RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME	APPROUVEE

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>

